

SITES

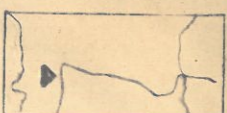
CHATEAU DE LANROZ

COMMUNE : ERGUE ARMEL

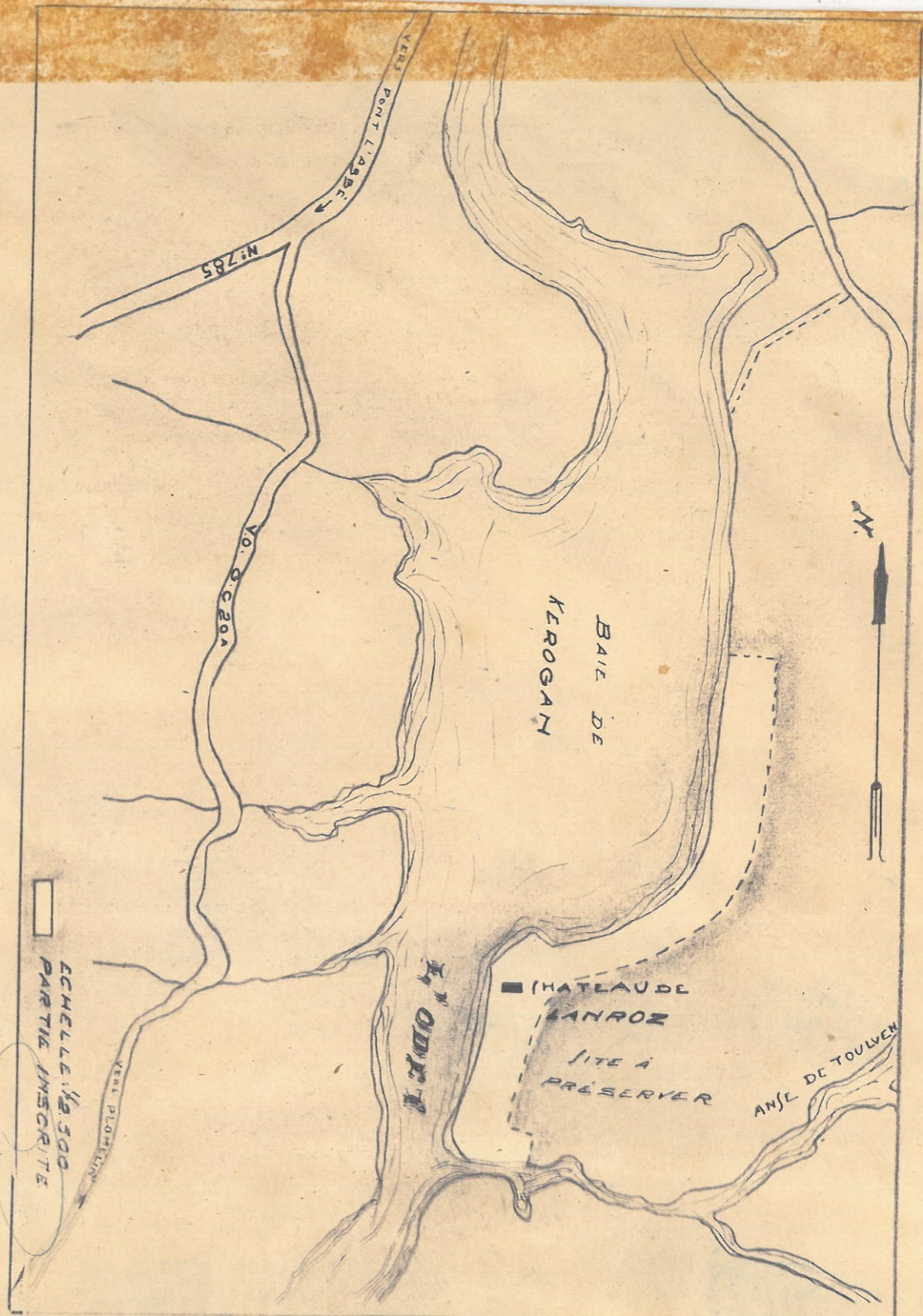
CANTON : QUIMPER

ARRONDISSEMENT : QUIMPER

CLASSEMENT



CARTE  
MICHELIN  
N° 58  
PLI: 16



ARRÊTÉS DU 11 NOVEMBRE 1942

L'ensemble formé par le sol et les plantations du château de LANROZ à ERGUE-AR-EL (Finistère) à l'exception du château lui-même et comprenant les parcelles cadastrales n° 163. 169 à 176. 191P. 194P. 216 à 219. 223 à 227. 229 à 242. 264. 266. 267. 271. 272. 273. 277 à 218. et l'intérieur du périmètre ci-dessous défini :

- au Sud, et à l'intérieur de la rivière l'Odot.
- au Nord une ligne fictive traversant les parcelles 194 et 191 à la hauteur de l'angle Sud de la parcelle 193.
- à l'Est les contours Est des parcelles 191. 176. 163. 169. 280. 281; les contours Sud des parcelles 277. 278. 271. 273. 267. 264.
- une ligne fictive de l'angle Nord de la parcelle 240 à l'angle Nord-Ouest de la parcelle 221 - les contours Nord-Ouest et Sud de la parcelle 222, le contour Nord de la parcelle 227, les contours Est de la parcelle 232. 233. les contours Nord des parcelles 240. 241. 242. le contour Est de la parcelle 242 jusqu'à l'Odot est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Par délégation,  
Le Chef du bureau des monuments historiques et des sites :

Le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général des Beaux-Arts: signé: J. HAUTECOMBEUR